

REPUBLIQUE DE GUINEE



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADMINISTRATION
DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ

Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ANNUEL DE
CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE TRANSFORMATION AGRO-
INDUSTRIELLE DE BOKE ET KANKAN (PDZSTA - BK), pour les exercices
2022, 2023 et 2024

Financement:



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

Décembre 2022

Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT	3
II.	DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	3
III.	ZONE D'INFLUENCE DU PROGRAMME	6
IV.	OBJECTIFS DE L'AUDIT	7
V.	EXIGENCES / CRITERES DE L'AUDIT DE PERFORMANCE	8
VI.	TACHES DU CONSULTANT	8
VII.	COÛT DE L'ETUDE	9
VIII.	DUREE ET CALENDRIER PREVISIONNEL	9
IX.	LIVRABLES	10
X.	QUALIFICATIONS DU CONSULTANT	10
XI.	CRITERES D'EVALUATION DES CONSULTANTS	11
XII.	STRUCTURE DU RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE E&S	11
XIII.	CONDITIONS D'EXÉCUTION, DURÉE DE LA MISSION ET PRODUITS ATTENDUS	12
XIV.	DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :	13

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT

Le Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) est un Programme financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement Guinéen. Le (PDZSTA-BK) a officiellement démarré avec la signature de l'accord le 8 Novembre 2019.

Le projet a été classé en catégorie 1 sur le plan environnemental et social. Il a en conséquence fait l'objet d'une étude de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et d'un Mémoire de Catégorisation (MC) suivant les procédures nationales et en conformité avec les Sauvegardes Opérationnelles de la BAD. Et une Etude de faisabilité incluant un EIES assorti d'un PGES est en cours de préparation.

La mise en œuvre des mesures du PGES et du PAR doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours. L'objectif visé étant de satisfaire aux exigences des lois Guinéennes et des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD qui visent à inscrire les opérations de développement dans une logique de durabilité environnementale et sociale.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour recruter un Consultant individuel chargé de réaliser l'Audit annuel de Performance Environnementale et Sociale de la mise en œuvre des activités prévues dans le PGES et le PAR du (PDZSTA-BK)

II. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le secteur agricole est la principale activité du pays pour près de 80% de la population. Il contribue à hauteur de 20% au PIB. Ce secteur dispose d'importantes potentialités pour son développement à savoir notamment des ressources en sols évaluées à 6.200.000 ha de Surface Agricole Utile, des ressources en eau abondantes avec une pluviométrie variée géographiquement de 1 200 et 4 200 mm par an, un réseau hydrographique de 6 500 km offrant d'importantes réserves en eaux de surfaces et souterraines.

Le Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) constitue donc un des moyens opérationnels du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2025 (PNIASAN), qui vise à orienter les efforts, pour atteindre une croissance de 6% de la valeur ajoutée agricole et une part budgétaire de l'Etat de 10% consentie au secteur agricole (engagement de Maputo). Le PDZSTA-BK est donc parfaitement aligné aux objectifs stratégiques du pays.

Le Programme est en cohérence avec le pilier 2 du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (PNDES), à savoir, la transformation économique durable et inclusive, dans la mesure où il permettra de créer des pôles de développement à Boké et Kankan, à partir de ses potentialités agricoles qui constituent un des atouts majeurs de la Guinée et de ces régions. Il a également un lien stratégique avec les trois (03) autres piliers du PNDES : (i) Pilier 1 : la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, par la promotion de la bonne gouvernance des richesses agricoles du pays ; (ii) pilier 3 : le développement inclusif du capital humain, par l'investissement dans le capital humain pour prendre en main le développement des zones spéciales de transformation agro-industrielles de la Guinée ; et (iii) Pilier 4 : gestion durable du capital naturel, en s'assurant que la mise en place des pôles de développement agricole ne se fait pas au détriment des ressources naturelles.

En somme, le PDZSTA-BK sera ancré dans les stratégies, les politiques et programmes de développement de la Guinée et contribuera à saisir les opportunités économiques et à réaliser les objectifs de développement économique du pays, pour la transformation de l'agriculture à travers la promotion d'investissements privés, par la mise en place de conditions et d'une batterie de mesures incitatives prévues susceptibles d'attirer le secteur privé national et international à s'installer au niveau des parcs agro-industriels de Boké et de Kankan.

La gestion du programme au niveau national sera placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République.

Le Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) est première phase d'un Programme de développement de dix (10) agropoles.

Le coût global du programme des dix (10) agropoles est estimé environ 550 millions d'UC (environ 758 millions de \$ EU). La première phase qui couvre totalement Boké et partiellement Kankan, est estimé à 12,29 millions d'UC (156,14 milliards de GNF), hors taxes et hors douanes.

Objectif du Programme

L'objectif de Développement du Programme est de « *contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriel portés par le secteur privé* ».

Catégorie Environnementale et Sociale du Programme

Le projet est classé en catégorie 1 de la Banque par le fait que les risques environnementaux et sociaux liés au programme tel que décrits au point 3 du mémorandum de catégorisation sont jugés élevés compte tenu : (i) de la sensibilité environnementale (sites Ramsar et forte dégradation des ressources naturelles) et sociale (conflits divers) de la zone tel que décrit au point 2 ; et (ii) de la nature des activités envisagées dans le cadre de la sous composante A1 notamment avec l'activité liée à l'appui à la mise en place de pôles agro-industriels, des sous composante B1, B2 et B3 ; (iii) du risque que plus de 200 personnes pourraient perdre leurs terres du fait de la mise en place des pôles agro-industriels, et du développement des infrastructures d'appui à la transformation agricole.

Composante du Programme

Le Programme s'exécutera à travers les trois (3) composantes suivantes : (i) Appui à la Gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs ; (ii) Développement des Infrastructures de Transformation et d'Accès ; et (iii) La Coordination et la Gestion du Programme.

Composante 1 : Appui à la gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs

Cette composante a pour objectif d'apporter une assistance technique pour la mise en place d'un Système de Gouvernance de la Gestion des Zones de Transformation Agricole (ZTA)

d'une part, à travers :

- la création d'une plateforme agro-industrielle (Agroparcs) ;
- l'élaboration du cahier de charge des agro-parcs ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité des nouvelles ZTA en Guinée.

D'autre part, d'apporter un appui à la Gouvernance de la Gestion des ZTA, à travers :

- L'élaboration des textes d'application de la loi foncière et opérationnalisation du guichet unique foncier ;
- L'élaboration du cadre Légal, Règlementaire et Opérationnel de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) ;
- L'accompagnement des structures en charge des standards et normes de la qualité ainsi que de la fortification des aliments en micronutriments ;
- L'assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de promotion des investissements privés dans les agro-parcs (instruments, incitations, etc.) ;
- Tenue de forums de promotion des investissements des ZTA.

Composante 2 : Développement des infrastructures d'appui à la transformation agricole

La composante 2 visera à réaliser les Infrastructures de viabilisation des agro-parcs de Boké & Kankan à travers :

- les travaux d'aménagement du site & VRD (voirie, AEP, assainissement, électricité, télécom, clôture, etc.), Station d'AEP, STEP, etc.
- la construction d'immeubles : (i) Bloc administratif et résidentiel ; (ii) Bloc de services (centre de formation, centre de conférence, laboratoires, etc.); (iii) Bloc d'infrastructures socio-collectives (école, centre de santé, maison des hôtes, etc.) ;
- les travaux d'amenée de la ligne électrique BT & MT et de la fibre télécom ;
- l'assistance à la mise en place d'une pépinière d'entreprises (prestataire) ;
- les études de réalisation, de contrôle et de suivi des travaux ;
- et la mise en place du Guichet Unique d'entreprises à Kankan.

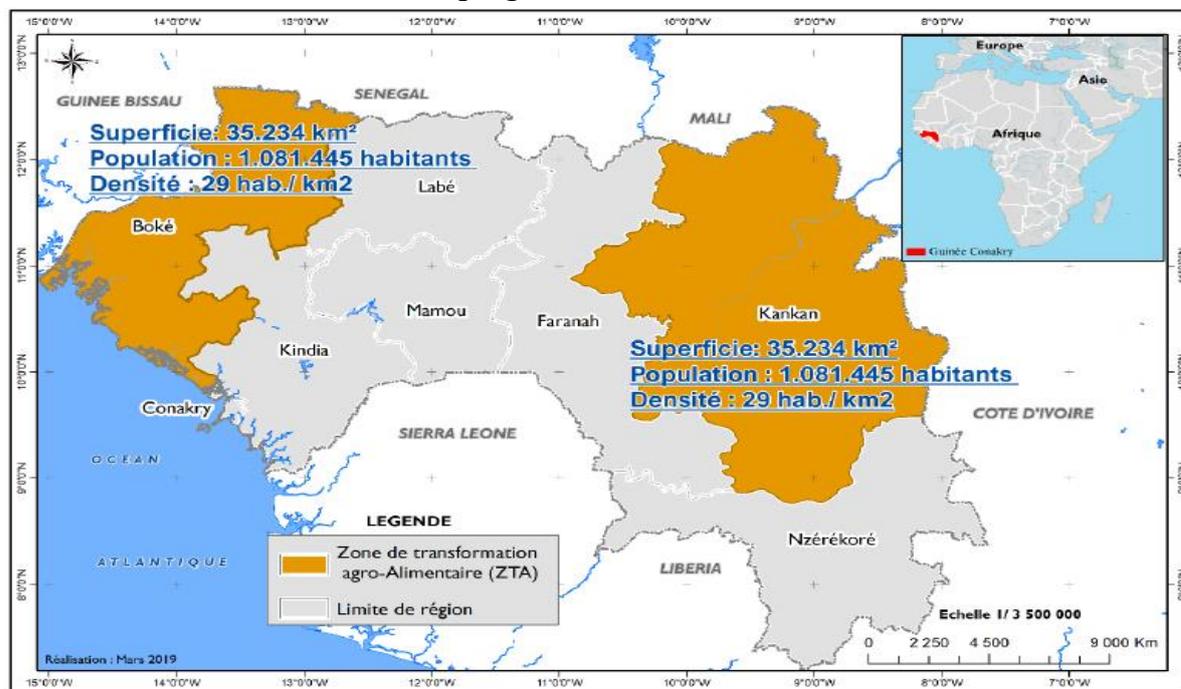
Composante 3 : Gestion et coordination du programme

Cette composante vise à veiller à ce que le projet soit géré, suivi de manière efficace et que la performance et les résultats soient soigneusement suivis par la CGP et les agences de mise en œuvre. Les principales activités consisteront en : la planification stratégique de la coordination, de la gestion financière, de la passation des marchés, du suivi-évaluation des activités du programme, la communication et la gestion des politiques de protection.

III. ZONE D'INFLUENCE DU PROGRAMME

Les deux Zones de Transformation agro-Alimentaire (ZTA) ciblées par le programme se trouvent en Haute Guinée et en Guinée Maritime, respectivement dans les préfectures de Kankan et de Boké.

Carte des Zones d'intervention du programme



Boké

Le département de Boké se trouve dans la région administrative de Boké, elle-même située en **Guinée Maritime ou Basse Guinée**. La Basse Guinée, correspond à toute la zone côtière jusqu'au pied du massif du Fouta-Djallon, où vit le tiers de la population du pays (environ 7,1 millions d'habitants). Elle abrite Conakry la capitale, qui polarise l'ensemble des autres régions du pays. Avec la présence du littoral atlantique la Basse Guinée constitue le bassin alluvionnaire d'importantes rivières côtières que sont le Kogon, le Fatala, le Konkouré et le Kolenté. La zone est aussi couverte de mangroves (*Rizophora racemose* et *Avicennia nitida*). Cette région naturelle de Basse Guinée abrite également les grands centres miniers du pays : la compagnie de bauxite de Guinée (CBG) à Boké, l'ACG à Fria, la société de bauxite de Kindia (Débélé), etc.

- Quant à la région la région administrative de Boké, elle est limitée à l'Est par la région administrative de Labé, à l'Ouest par la Guinée-Bissau et l'Océan Atlantique et au Sud par la région administrative de Kindia, Elle couvre une superficie de 35.234 km². Elle comprend cinq (5) préfectures que sont Boké, Boffa, Fria, Gaoual et Koundara. Sa population est estimée à 1.081.445 habitants en 2014, avec une densité estimée à environ 29 hab./ km². La croissance démographique est évaluée à 2,3%.
- Elle comprend une zone côtière marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant lentement jusqu'au pied des collines du Fouta Djallon. Son relief est marqué par la présence de chaînes de couteaux (Malanta, 961 m ; Nigué, 1134 m ; Badiar, 505 m) plus ou moins accidentées et entrecoupées de vallées. Son hydrographie est constituée de fleuves à régime irrégulier (Tominé, Tinguinlinta, Fatala et Konkouré).

Le climat est de type Soudanais guinéen caractérisé par l'alternance de deux (2) saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La température moyenne annuelle à Boké est de 27.5 °C. Une différence de 4.3°C existe entre la température la plus basse et la plus élevée sur toute l'année. Avril est le mois le plus chaud. La température moyenne est de 30.2 °C à cette période, décembre, le mois le plus froid, avec une température moyenne de 25.9°C. Sur l'année, la précipitation moyenne est de 2513 mm. Une différence de 726 mm est enregistrée entre le mois le plus sec et le mois le plus humide (janvier et aout).

Kankan

Le département de Kankan, zone ciblée par le programme en Haute Guinée, est située à environ 750 km de la capitale Conakry. Cette région naturelle occupe tout le Nord-Est et le centre du territoire guinéen. Elle est limitée à l'Est par les Républiques de la Côte d'Ivoire et du Mali, au Nord par la République du Mali, au Sud par la région administrative de N'Nzérékoré, et à l'Ouest par celle de Faranah. Elle couvre une superficie de 72145 km² pour une population estimée à 1.986.329 habitants en 2014, dont plus de 75% de ruraux, soit une densité moyenne de 28 habitants au km². C'est une région de plaines et de savane, située entre 200 et 400 m d'altitude.

Les prémices du climat soudano-sahélien apparaissent dans cette région, qui est la plus aride de la Guinée. Les précipitations varient entre 1 200 et 1 800 mm par an. La saison sèche y est plus longue (7 à 8 mois) et les températures moyennes y sont relativement élevées pendant presque toute l'année (32 à 36°C en été). Les maximas dépassent parfois 40° C pendant les mois de mars et avril.

La variation des précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 326 mm (janvier et aout). La température moyenne au cours de l'année varie de 6.3 °C.

IV. OBJECTIFS DE L'AUDIT

Cet audit a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du projet par rapport aux exigences environnementales et sociales de la BAD et à la réglementation nationale en vigueur. Il s'agit spécifiquement de :

- décrire les activités du projets auditées, y compris les déclencheurs de l'audit et les risques E&S réels associés à chaque activité ;
- fournir une analyse détaillée des normes environnementales, sociales et du travail du pays et des exigences spécifiques de la Banque relatives au secteur des activités auditées ;
- présenter une méthodologie complète comprenant la portée et les critères de l'audit, ainsi que les normes référentielles nationales et les Bonnes Pratiques Internationales E&S ;
- apprécier le niveau d'avancement de mise en œuvre du PGES et du PAR du projet;
- évaluer le degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque ;
- faire l'évaluation/analyse de l'application des normes environnement-santé-sécurité (ESS), l'efficacité de la mise en œuvre des PGES dans les processus

- d'exécution des activités, y compris la gestion des externalités ;
- évaluer le niveau d'information/communication donnée aux PAPs, ainsi que le fonctionnement du MGR/P ;
- identifier les non-conformités, les écarts, les insuffisances d'une part, et les bonnes pratiques d'autres part ;
- proposer des recommandations pour des mesures correctives en réponse aux Non-Conformités identifiées et éventuellement aux impacts et risques non prévus et qui surviennent au cours de la mise en œuvre, avec un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une estimation de leurs coûts ;
- documenter les preuves de consultations et enquête de terrain (images, transcriptions, audios, photos, etc.).

V. EXIGENCES / CRITERES DE L'AUDIT DE PERFORMANCE

Pour mener à bien cette étude, le Consultant doit prendre en compte les critères clés, mais non exhaustifs, suivants :

- les exigences E&S de l'accord de financement ;
- les législations, réglementations, normes et procédures nationales applicables en matière d'E&S en République de Guinée ;
- les exigences des politiques de la BAD en matière de sauvegarde E&S ;
- les documents environnementaux et sociaux du (PDZSTA-BK) (CGES, et EIES) approuvés et publiés ainsi que les PGES chantiers des entreprises des travaux.

VI. TACHES DU CONSULTANT

Les principales tâches attendues du Consultant dans le cadre de cet Audit sont :

- ✓ examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la Banque, y compris le changement climatique et le genre ;
- ✓ examiner les législations, réglementations, normes et procédures nationales applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les actions ;
- ✓ examiner les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt/don, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet ;
- ✓ organiser une réunion d'ouverture avec la (CGP), du Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK), l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales (ADAZZ), au sein de laquelle sont logés la cellule de gestion du programme et le Département AGEE en charge des questions E&S ;
- ✓ déterminer et convenir, avec le département avec la CGP, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de performance ;
- ✓ évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues dans l'EIES/PGES et dans les accords de financement

- ✓ tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés par le projet (AGEE, Ministère de l'Environnement et du développement durable, les mairies, ONG, les entreprises des travaux, les personnes affectées), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre ;
- ✓ effectuer des inspections des sites du projet pour évaluer les activités E&S mise en œuvre, y compris la gestion des entrepreneurs et les risques et impacts environnementaux et sociaux connexes ;
- ✓ décrire les impacts/risques environnementaux et sociaux potentiels et observés liés aux activités du projet ;
- ✓ évaluer les risques sur la santé et la sécurité des acteurs locaux (employés / ouvriers et autres publics agissant sur les chantiers en cours ou les futurs utilisateurs des infrastructures construites ;
- ✓ proposer un plan de mesures de correction ;
- ✓ préparer un plan d'amélioration et de correction par rapport à chacun des problèmes recensés (normes, procédures, qualité, etc.) avec des propositions d'indicateurs de suivi et la désignation des responsabilités pour la mise en œuvre et le suivi des mesures proposées ;
- ✓ proposer éventuellement une estimation du coût des plans d'atténuation ;
- ✓ rencontrer les comités de gestions des réclamations et plaintes et les plaignants pour évaluer le système mis en place pour gérer les plaintes ;
- ✓ préparer un rapport complet qui doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitatif et quantitatif) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques ;
- ✓ organiser une réunion de clôture avec la CGP du Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) et l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales (ADAZZ). Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises.

VII. COUT DE L'ETUDE

Le Consultant le mieux qualifié sera invité à faire une proposition technique et financière de sa prestation qui intègre toutes les charges concourant à la réalisation de cette prestation.

VIII. DUREE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La mission sera réalisée sur trois exercices (2022, 2023 et 2024) une durée de prestation par exercice estimée à trente (30) jours calendaires (y compris les visites de terrain). Pour assurer

une réalisation optimisée et efficace de l'étude, le Consultant proposera dans son offre, un calendrier détaillé d'exécution de sa prestation.

IX. LIVRABLES

Au cours de cette prestation, les documents ci-après devront être produits et déposés au programme qui transmettra à la BAD. Il s'agit de :

- ***Un rapport de démarrage*** qui décrit la méthodologie, les objectifs, les ressources effectivement mobilisées, le calendrier détaillé, un projet de table des matières (avec deux niveaux hiérarchiques), les parties prenantes concernées par l'étude et les différents outils de collecte de données. Ce rapport doit être transmis trois (03) jours après la notification de l'ordre de service ;
- ***Un rapport provisoire*** en vingt-trois (23) exemplaires et en version électronique non protégée qui sera soumis à l'approbation au PDZSTA-BK qui transmettra aux parties concernées. Le rapport provisoire sera transmis vingt cinq (25) jours après le démarrage de la prestation ;
- ***Un rapport final*** intégrant les observations, commentaires et suggestions de toutes les parties sur sa version provisoire présentant les principales conclusions et les résultats des vérifications, des réalisations, des propositions environnementales et sociales, y compris les commentaires de la BAD. Il sera produit en six (06) exemplaires et en version électronique non protégée. Ce rapport final sera transmis cinq (05) jours après la réception des observations et commentaires des parties prenantes.

X. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

La mission sera conduite par un Consultant individuel, spécialiste en audit environnemental et social. Il doit avoir :

- au moins un diplôme Bac+5 en sciences environnementale ou dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale ou un diplôme équivalent ;
- avoir au moins une expérience professionnelle de 10 ans dans l'exécution des évaluations environnementales et sociales pour les programmes et projets similaires ;
- avoir réalisé ou participé dans une équipe de réalisation d'au moins 4 audits environnementaux et sociaux des opérations d'investissement public ou privé ;
- avoir réalisé au moins deux missions d'audits E&S d'un projet financé par la BAD ou la Banque mondiale en qualité de Chef de mission ou Consultant principal ;
- connaître les procédures et normes nationales et internationales en matière de sauvegarde environnementale et sociale notamment celles de la BAD ;
- avoir un esprit d'équipe et le sens de l'innovation et d'adaptation.

Le Consultant pourrait s'adjoindre d'un personnel d'appui ou d'une équipe d'enquêteurs qu'il jugera utile à la réussite de sa prestation.

XI. CRITERES D'EVALUATION DES CONSULTANTS

Les consultants seront évalués conformément aux critères ci-dessous :

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70 % des points à l'issue de l'étude des CV seront contactés pour la négociation de l'offre financière et selon le rang occupé.

N°	Désignation	Notes
(i)	Qualification d'ordre général (diplôme, formation et expériences générales)	20
1	Qualification	
	Diplôme universitaire (minimum BAC+5) en environnement ou de tout autre diplôme équivalent Absence de diplôme, diplôme non conforme ou de niveau inférieur : Disqualifié	Qualifié
2	Expériences générales	20
	Expérience professionnelle égale ou supérieure à dix (10) ans dans l'exécution des évaluations environnementales et sociales pour les programmes et projets similaires Moins de 10 ans : 0 point	20
(ii)	Expérience spécifique relative aux tâches à effectuer décrites dans les TDR	70
1	Avoir réalisé ou participé dans une équipe de réalisation d'au moins 4 audits environnementaux et sociaux des opérations d'investissement public ou privé (Soit 10 points par missions d'audit)	40
2	Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit E&S d'un projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) ou la Banque mondiale en qualité de Chef mission ou de Consultant Principal (Soit 10 points par mission d'audit réalisé en qualité de Chef mission ou de Consultant principal et 2 points de bonus pour chaque mission supplémentaire pour un maximum de 5 missions)	30
(iii)	Connaissance linguistique et de la région	10
1	Connaissance linguistique : avoir une excellente capacité de rédaction en français (Pour se voir attribuer le maximum de point, l'expert doit disposer d'un diplôme francophone ou d'une attestation de maîtrise de la langue française délivrée par un institut de renom)	4
2	Avoir réalisé au moins une mission similaire d'un projet/programme financé par les Banques multilatérale de développement comme la BAD ou la Banque mondiale dans un pays d'Afrique Sub-Saharienne	6
TOTAL		100

XII. STRUCTURE DU RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE E&S

Le consultant s'assurera que le contenu du Rapport de l'Audit prend en compte l'ensemble des exigences du SSI en matière d'Audit tel que présentées en annexe des présents TDR d'une part, et les exigences de la Loi L/2019/0034/AN du 14 juillet 2019, portant Code de l'Environnement de la République de Guinée, notamment en ses articles 38, 39 et 40 du Paragraphe 4 sur l'Audit environnemental, d'autre part.

Résumé non technique : un résumé concis de tous les domaines environnementaux et sociaux importants de non-conformité, des sujets de préoccupation et un bref résumé des conclusions et recommandations.

1. Introduction

2. Description du projet

Description concise du projet, de l'organisation du projet, de la zone/l'emplacement et des opérations passées et actuelles. La description doit se concentrer sur les composantes, activités et processus du projet qui sont des sources d'aspects/risques environnementaux et sociaux.

3. Objectif, portée et critères de la vérification

Objectif, portée et critères de l'audit.

4. Processus d'audit et méthodologies

Plan d'audit : la date de l'audit et une brève description du processus, par ex. les activités d'audit préalable, les activités d'audit sur site, y compris l'inspection du site, les entretiens et l'examen des documents et les activités post-audit. Exceptions et écarts par rapport au plan d'audit.

5. Constats de l'audit

Liste des constatations. Ce chapitre contient les constatations individuelles de la vérification, subdivisées en :

- Non-conformité
- Sujets de préoccupation

Les sections ci-dessus (non-conformité, sujets de préoccupation) peuvent être subdivisés en rubriques en fonction du type de problèmes (environnementaux et sociaux) ou du type de critères appliqués.

6. Plan d'action de correction (PAC)

Présenté sous forme d'une matrice complète, y compris les responsabilités pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, ainsi que la priorisation des actions correctives ;

7. Recommandations

Ensemble de recommandations complémentaires au Plan d'action de correction.

8. Conclusions

Contient des conclusions basées sur le niveau agrégé, la criticité ou l'importance des constatations individuelles par rapport aux objectifs, à la portée ou aux critères de l'audit.

9. Annexes

- a) Registre des entretiens
- b) Registre des observations
- c) Tout autre document clé, photo, note, par ex. qui étayent les conclusions (preuves)
- d) Références (articles, normes, etc.)
- e) Liste des personnes interrogées, PV des consultations publiques
- f) etc.

XIII. Conditions d'exécution, durée de la mission et produits attendus

Le consultant travaillera sous la supervision de la CGP du programme. La durée des prestations est de **30 jours** hors délais de validation du rapport. La durée de l'audit se décompose comme suit :

N°	Activités	Durée
1	Revue documentaire et collecte de données secondaires	8 jours
2	Visite terrain et collecte de données primaires	15 jours
2	Élaboration du rapport provisoire	5 jours
3	Production du rapport final après prise en compte des observations des différentes parties (nationale et Banque)	2 jours
Total		30 jours

Il sera organisé une réunion de cadrage au démarrage de la mission avec la CGP du programme avant la mission de terrain. Cette réunion visera essentiellement à clarifier la mission du consultant et les résultats attendus et à valider les outils et supports de travail du consultant ainsi que le chronogramme de la mission.

La CGP devra mettre à la disposition du consultant toute la documentation et toutes les informations disponibles sur le projet et sur l'ensemble des aspects de sauvegardes E&S du programme.

XIV. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

Les manifestations d'intérêts devront être déposées ou transmises par courriel à Adresse : **République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, Sandravalia 6^{ème} Avenue - Immeuble OSSEILY.** Et porter expressément la mention de « **Services Consultant pour la réalisation de l'audit annuel de conformité environnementale et sociale du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)** »

À l'attention : M. Laye SACKO, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan. Tél : 622 20 36 80, Email : sackolayel@gmail.com

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérée